

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 781

4 mai 2007

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Abano Sàrl .....  | 37479 | Merilux S.A. ....                                   | 37477 |
| Admiral Global & International S. à r.l. ..               | 37481 | Merilux S.à r.l. ....                               | 37477 |
| Amber Trust II Management S.A. ....                       | 37477 | Mumtaz S.A. ....                                    | 37486 |
| Amber Trust II Management S.A. ....                       | 37477 | Mussigny Holding S.A. ....                          | 37482 |
| AMBER TRUST Management S.A. ....                          | 37488 | Nordea Investment Funds Company I S.A.<br>.....     | 37476 |
| Atlas SICAV - FIS .....                                   | 37442 | Nordea Investment Funds S.A. ....                   | 37476 |
| Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l. ....                  | 37480 | PFH Holding S.à r.l. ....                           | 37481 |
| BNL International Investments .....                       | 37479 | Quinlan Private Golub (Luxembourg) S.à<br>r.l. .... | 37488 |
| Café Ligia S.à.r.l. ....                                  | 37486 | Richbourg Invest Holding S.A. ....                  | 37482 |
| Café Road Way S.à r.l. ....                               | 37475 | Rivendale S.à r.l. ....                             | 37483 |
| Captiva Capital Partners S.C.A. ....                      | 37481 | Rohi Inv. S.à.r.l. ....                             | 37480 |
| Captiva Capital, S.à r.l. ....                            | 37480 | Scandia Savings S.à r.l. ....                       | 37485 |
| CCI, Conseil et Communication en Immo-<br>bilier .....    | 37479 | S.F.C. CONSEIL Société fiduciaire S.à r.l.<br>..... | 37487 |
| Greenrock S.A. ....                                       | 37477 | Solidus GP SA .....                                 | 37482 |
| GSC European Mezzanine Luxembourg<br>VIII S.à.r.l. ....   | 37486 | Specialty Coating Systems Luxembourg<br>.....       | 37481 |
| GSC European Mezzanine Luxembourg<br>VII S.à.r.l. ....    | 37487 | Sunrise Industry S.A. ....                          | 37485 |
| Holstar Holding S.A. ....                                 | 37476 | Thya S.A. ....                                      | 37485 |
| Kershipping S.A. ....                                     | 37475 | Topsi 1 S.à.r.l. ....                               | 37479 |
| Lehman Brothers Luxembourg Invest-<br>ments S.à r.l. .... | 37483 | Vergelesse Holding S.A. ....                        | 37482 |
| Leki Sàrl .....   | 37474 | WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l. ..            | 37484 |
| Lone Star Capital Investments S.à r.l. ....               | 37480 | WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l. ..            | 37484 |
| Luxconform S.A. ....                                      | 37478 |   |       |

**Atlas SICAV - FIS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.148.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PALLADIUM SECURITIES 1 S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, duly represented by Maître Mathieu Volckrick, Lawyer, residing in L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 5, 2007.

The aforementioned proxy will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company:

*Preliminary title*

*Definitions*

«2007 Law» the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds

«Affiliate» in respect of an entity, any entity directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such entity

«Articles» an article of the present articles of incorporation

«Articles of Incorporation» the articles of incorporation of the Company

«Auditor» the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprise agréée)

«Board of Directors» the board of directors of the Company

«Class» any class in which the Shares of a Sub-fund can be issued

«Central Administration» any Person appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as domiciliary and corporate agent, administrative agent and registrar and transfer agent of the Company in Luxembourg

«Closings» with respect to any Class of any Sub-fund, the dates on which Subscription Agreements from prospective investors are accepted by the Board of Directors

«Commitment» the commitment to subscribe for Shares of the Company for a maximum amount, which an Investor has given to the Company pursuant to the terms of a Subscription Agreement

«Company» ATLAS SICAV-FIS

«Custodian» such credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Company by the Board of Directors in accordance with Luxembourg laws and regulations

«Defaulting Investor» any Investor or Shareholder declared as such by the Company in accordance with Article 7 hereof

«Director» a member of the Board of Directors

«End of Initial Offering Period» the date on which the Initial Offering Period of a Class ends, as determined with regard to each Class in each Sub-fund in the Prospectus

«EUR» the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as amended

«Financial Year» the financial year of the Company

«First Closing» the first date determined by the Company on which Subscription Agreements in relation to the first issuance of Shares in any Class of any Sub-fund will be received and accepted by the Company, as specified for each Class of each Sub-fund in the Prospectus

«Funded Commitment» an Investor's Commitment which has been drawn down and paid by such Investor to the Company

«Funding Notice» a notice whereby the Company informs each relevant Investor of a capital call and requests such Investors to pay to the Company a percentage of their respective Unfunded Commitment against an issue of Shares

«IFRS» International Financial Reporting Standards

«Independent Appraiser» any entity appointed by the Company, which has no interest in any shareholding of the Company, to appraise the value of properties and property rights registered in the name of any Sub-fund or any of its Subsidiaries as well as the direct or indirect shareholdings of such Sub-fund in property companies

«Initial Offering Period» with respect to each Class of each Sub-fund, the period during which Shares are offered for subscription at the Initial Price, starting on the First Closing and ending with the End of Initial Offering Period

«Initial Price» the price at which Shares of each Class in each Sub-fund are issued until (and including) the End of Initial Offering Period of such Sub-fund and Class, as specified for each Class of each Sub-fund in the Prospectus

«Institutional Investor» has the meaning ascribed to it in the Prospectus

«Investment Manager» any Person to whom the Management Company delegates the discretionary investment management of the assets of one or more Sub-funds, as specified for each relevant Sub-fund in the Prospectus

«Investment Powers and Restrictions» the investment powers and restrictions in accordance with which the assets of any Sub-fund must be managed and invested, as further described in the Prospectus

«Investment Structures» investment structures of any kind and nature which have been established for the purpose of investing in (directly or indirectly) and/or financing any kind of investments which are eligible under the 2007 Law; such investment structures may have legal personality or not, be listed or unlisted, be regulated or unregulated, and be incorporated in any jurisdiction; such investments will be made using equity or debt instruments (securitised or not) or combinations thereof

«Investor» any investor who has signed and returned a Subscription Agreement that has been accepted by the Company (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)

«Luxembourg Bank Business Day» each day upon which the banks are open for business in Luxembourg

«Management Company» any Person appointed as management company of the Company by the Board of Directors in accordance with Luxembourg laws and regulations

«Net Asset Value» the net asset value of the Company as determined in accordance with Article 11 of the Articles of Incorporation and the Prospectus

«Person» any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity

«Prohibited Person» any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company the holding of Shares may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred

«Prospectus» the prospectus of the Company, as amended from time to time

«Redemption Day» any Luxembourg Bank Business Day, as specified for each Sub-fund in the Prospectus, on which redemption requests received before the applicable redemption deadline will be treated by the Company

«Redemption Deadline» the redemption deadline for reception of redemption requests in respect of a Redemption Day, as specified for each Sub-fund in the Prospectus

«Reference Currency» the reference currency of each Sub-fund as specified in the Prospectus

«Shareholders» Investors who have acquired Shares

«Shares» shares in the capital of the Company

«SICAV-FIS» société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

«Sub-fund» any sub-fund of the Company

«Subscription Agreement» agreement entered into between any Investor and the Company by which

- the Investor commits himself to subscribe for Shares of the Sub-fund(s) and Class(es) as specified in the subscription agreement for a certain maximum amount, which amount will be payable to the relevant Sub-fund(s) and Class(es) in whole or in part against the issue of Shares when the Investor receives a Funding Notice, and

- the Company commits itself to issue fully paid Shares of the relevant Class(es) in the relevant Sub-fund(s) to the relevant Investor to the extent that such Investor's Commitment is called up and paid

«Subsidiary» any local or foreign corporation or partnership or other entity (including for the avoidance of doubt any Wholly Owned Subsidiary) in which the Company holds, through one or more Sub-funds, more than 50% of the voting rights or which is otherwise controlled by the Company which also meets the following conditions: (i) it does not have any activity other than the holding of investment instruments, which qualify under the investment objective and policy of the Company and the relevant Sub-fund(s); (ii) the majority of the managers or board members of such subsidiary are board members of the Company, except to the extent that this is not practicable for tax or regulatory reasons, (iii) the accounts of such subsidiary are audited by or under the supervision of the auditor of the Company and (iv) to the extent required under applicable accounting rules and regulations, such subsidiary is consolidated in the annual accounts of the Company

«Unfunded Commitment» the portion of an Investors' Commitment to subscribe for Shares under the Subscription Agreement which has not yet been drawn down and paid to the Company

«US» the United States of America, its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction

«US Person» has the meaning given in Regulation S under the United States Securities Act of 1933, as amended

«Valuation Day» the last Luxembourg Bank Business Day of each calendar quarter and any other Luxembourg Bank Business Day as the Board of Directors may in its absolute discretion determine for the purpose of the calculation of the Net Asset Value per Share of each Sub-fund

«Well-Informed Investors» has the meaning ascribed to it in the 2007 Law, and includes, to the exclusion of any individuals:

- Institutional Investors;
- professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and

- any other well-informed investor who fulfils the following conditions:

- \* declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and invests a minimum of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.00) in the Company; or

- \* declares that he adheres to the status of well-informed investor and provides an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article II of Directive 93/22/CEE, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

«Wholly Owned Subsidiary» any company or entity in which the Company has a one hundred percent (100%) ownership interest, except that where applicable law or regulations do not permit the Company to hold such a 100% interest, «Wholly Owned Subsidiary» shall then mean any company or entity in which the Company holds the highest participation permitted under such applicable law or regulations

## Title I

### Name - Registered Office - Duration - Purpose

**Art. 1. Name.** The Company is hereby formed as a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of ATLAS SICAV-FIS.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation.

Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in any kind of assets (including derivatives) eligible under the 2007 Law, with the objective of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

## Title II

### Share Capital - Shares - Net Asset Value

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares - Sub-funds.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The subscribed capital must reach one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.00) within the first twelve months following its approval by the Luxembourg supervisory authority, and thereafter may not be less than this amount.

The initial capital of the Company shall be set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) represented by thirty-one (31) fully paid up Shares with no par value.

The Board of Directors may, at any time, issue different Classes of Shares which may differ inter alia in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum investment and/or subsequent holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

The Board of Directors shall establish a pool of assets constituting a Sub-fund (compartment) within the meaning of article 71 of the 2007 Law for each Class of Shares or for two or more Classes of Shares. Each such pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-fund. The Board of Directors shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-fund.

The Board of Directors may create each Sub-fund for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Board of Directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares, in accordance with Article 8 below, notwithstanding the provisions of Article 24 below.

At each prorogation of a Sub-fund, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company, one month prior to the prorogation becoming effective. The Prospectus of the Company shall indicate the duration of each Sub-fund and, if appropriate, its prorogation.

The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board of Directors for the Sub-fund established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Company shall be considered as a single legal entity, however, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg civil code, the assets of one given Sub-fund shall only be liable for the debts, commitments and obligations which are attributable to such Sub-fund. As between the Shareholders, each Sub-fund shall be treated as a separate entity.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Sub-funds.

For consolidation purposes, the reference currency of the Company is the Euro.

The Share capital of the Company shall be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

**Art. 6. Form of Shares.** The Company shall issue Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7, 10 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to 3 decimal points. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Payments of dividends, if any, will be made to the Shareholders by bank transfer.

**Art. 7. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Sub-fund, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-fund and Class is suspended pursuant to the provisions of Article 12 hereof.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The Board of Directors may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription and/or a minimum holding amount. The Board of Directors may also, in respect of any one given Sub-fund and/or Class of Shares, levy an issuing commission and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

After the Initial Offering Period as determined by the Board of Directors and specified with respect to each Class of each Sub-fund in the Prospectus, Shares shall be issued at the Net Asset Value per Share of the relevant Class and Sub-fund, as determined in compliance with Article 11 hereof, plus any applicable issuing commission and/or equalization charge as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are sold will also be charged. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the Initial Offering Period in any Sub-fund will be offered at the Initial Price plus any applicable issuing commission as determined by the Board of Directors and detailed in the Prospectus.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors and described in the Prospectus.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The failure of an Investor to make, within a specified period of time determined by the Board of Directors, any required contributions or certain other payments, in accordance with the terms of its Commitment, entitles the Company to declare the relevant Investor a Defaulting Investor, which results in the penalties determined by the Board of Directors and detailed in the Prospectus, unless such penalties would be waived by the Board of Directors in its discretion.

The Company may reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class in any one or more Sub-funds.

If the Board of Directors determines that it would be detrimental to the existing Shareholders of the Company to accept a subscription for Shares of any Class or Sub-fund that represents more than 10% of the net assets of such Class or Sub-fund, then it may postpone the acceptance of such subscription and, in consultation with the incoming Shareholder, may require him to stagger his proposed subscription over an agreed period of time.

The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with Article 12 hereof, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

**Art. 8. Redemption of Shares.** With respect to Sub-fund(s) created for an unlimited period of time, any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles of Incorporation.

With respect to Sub-fund(s) created for a limited duration, specific exit strategies will be determined by the Board of Directors in accordance with the Prospectus.

The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed ten (10) calendar days from the publication of the Net Asset Value per Share calculated in respect of the relevant Redemption Day, in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine, provided that the Share transfer documents have been received by the Company, and subject to the provision of Article 12 hereof.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class, less such charges and commissions (if any) at the rate provided for in the Prospectus. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Class or Sub-fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class and/or Sub-fund.

Further, if, on any given date, redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or Sub-fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner

that the Board of Directors considers to be in the best interests of the Company. On the next Valuation Day(s) following that period, the unsatisfied part of these redemption requests will be met in priority to later requests.

A Shareholder may not withdraw his request for redemption of Shares except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Central Administration before the termination of the period of suspension. If the request is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable Redemption Day following the end of the suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Sub-fund.

If the net assets of the relevant Sub-fund or Class on any particular Valuation Day fall at any time below the minimum level determined by the Board of Directors pursuant to Article 24 hereof, the Company, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Sub-fund or Class. All such Shares will be redeemed at the Net Asset Value per Share less any liquidation or other costs incurred. The Company will notify the Shareholders of the relevant Sub-fund and Class(es) prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice directly to the relevant Shareholders at the address contained in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the redemption operations.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, but with the consent of the Shareholder, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder in specie by allocating to such Shareholder investments from the pool of assets set up in connection with such Class or Classes of Shares, equal in value (as calculated in the manner described in Article 11), as of the Redemption Day with respect to which the redemption price is calculated, to the Net Asset Value of the Shares to be redeemed minus any applicable redemption fee and charge. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Class or Classes of Shares. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

The Company may at any time compulsorily redeem Shares from Shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Shares in the Company, any given Sub-fund or Class, pursuant to the procedure set forth in Article 10 hereof and the Prospectus.

All redeemed Shares shall be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Conversions of Shares between Classes of Shares and/or Sub-funds are not possible.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** Shares of the Company are available to Well-Informed Investors only, provided that Shares may not be held by more than thirty (30) Well-Informed Investors.

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Person, as will be determined by the Board of Directors.

As the Company is not registered under the United States Securities Act of 1933, as amended, nor has the Company been registered under the United States Investment Company Act of 1940, as amended, its Shares may not be offered or sold, directly or indirectly, to any US Person.

Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the Board of Directors, which shall refuse to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia,

- (A) Shares would be transferred to investors not qualifying as Well-Informed Investors;
- (B) Shares would be transferred to a Prohibited Person or a US Person;
- (C) Shares would be held by more than thirty (30) Well-Informed Investors; and
- (D) Shares have been transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Sub-fund or the Shareholders.

For such purposes the Company may:

(A) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or a US Person; and

(B) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person or a US Person, or whether such registry or will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or a US Person; and

(C) decline to accept the vote of any Prohibited Person or US Person at any meeting of Shareholders of the Company; and

(D) where it appears to the Company that any Prohibited Person or US Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the

Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «Purchase Notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of such Shares, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates representing the Shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, the Shares being registered Shares, his name shall be removed from the register of Shareholders.

(2) The price at which each such Share is to be purchased (the «Purchase Price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class as calculated with respect to the Redemption Day specified by the Board of Directors for the redemption of Shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares as aforesaid. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-fund relating to the relevant Class or Classes of Shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber of Shares issued in connection with the incorporation of the Company as long as such subscriber holds such Shares, nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution.

#### **Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share.**

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund shall be calculated by the Central Administration under the responsibility of the Board of Directors with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law and International Financial Reporting Standards («IFRS»), subject to adjustments for deferred tax liabilities and Real Estate acquisition costs.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund will be expressed in the Reference Currency of that Sub-fund as specified in the Prospectus. The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Sub-fund will be converted into the Reference Currency of such Sub-fund at the rate of exchange determined on the relevant Valuation Day in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Sub-fund attributable to such Class, being the value of the portion of that Sub-fund's gross assets less the portion of that Sub-fund's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The accounts of the Subsidiaries of the Company will (to the extent required under applicable accounting rules and regulations) be consolidated with the accounts of the Company at each Valuation Day and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.



The total net assets of the Company will be equal to the difference between the gross assets (including the market value of Real Estate owned by the Company and its Subsidiaries) and the liabilities of the Company based on consolidated accounts prepared in accordance with IFRS, provided that:

- a. the equity or liability interests attributable to Shareholders derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted value) of deferred tax liabilities (calculated under IFRS on an undiscounted basis) as determined by the Board of Directors of the Company in accordance with its internal rules; and
- b. the acquisition costs for Real Estate shall be amortised over a period of five years rather than expensed in full when they are incurred.

The subscription price and the redemption price of the different Classes of Shares will differ within each Sub-fund as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class.

The assets of the Company shall include:

- (1) all properties or property rights registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries;
- (2) all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities of Investment Structures registered in the name of the Company;
- (3) all shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
- (4) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (5) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (6) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (7) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
- (8) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (9) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company;
- (10) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

- Securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value.

- Securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board of Directors. If a net asset value is determined for the units or shares issued by an Investment Structure which calculates a net asset value per share or unit, those units or shares will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of this Investment Structure or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the Investment Structure - other than the administrative agent of the Investment Structure) if more recent than their official net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of Investment Structures may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the Investment Structures. However, such net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such Investment Structures, the valuation of the shares or units issued by such Investment Structures may be estimated with prudence and in good faith by the Board of Directors to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the Investment Structure or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the Investment Structures themselves.

- Properties and property rights registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries as well as direct or indirect shareholdings of the Company in intermediate companies shall be valued by one or more Independent Appraisers appointed by the Company, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the fiscal year and used throughout the following fiscal year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of its Subsidiaries or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

- The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

- The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such Regulated Markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Sub-fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable;

- Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors;

- All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board of Directors or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The Board of Directors may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The liabilities of the Company shall include:

- (1) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (2) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees including performance fees (if any), custody fees, paying agency, cash management fees (if any), registrar and transfer agency fees, domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- (4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (6) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and IFRS. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with IFRS. This method will then be applied in a consistent way. The Administrative Agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The assets and liabilities shall be allocated as follows:

- (1) The proceeds to be received from the issue of Shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes of Shares are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;
- (2) The assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes of Shares corresponding to such Sub-fund;
- (3) Where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes of Shares as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes of Shares;
- (4) Where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes;

(5) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of Shares pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each Class of Shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class of Shares to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class of Shares, as described in the sales documents for the Shares of the Company, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(6) Upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with IFRS.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value per Share, in calculating the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

For the purpose of this Article:

(1) Shares to be redeemed by the Company under Article 8 hereof shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;

(2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of the Issue and the Redemption of Shares.** With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and specified in the Prospectus as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or a redemption of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a «Valuation Day».

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Class and the issue and redemption of its Shares to and from its Shareholders:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund(s) from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company or such Sub-fund quoted thereon;

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company or any Sub-fund(s) would be impracticable;

(3) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-fund or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets of the Company;

(4) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of such Sub-fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Directors, be effected at normal rates of exchange;

(5) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company or any Sub-fund(s) cannot promptly or accurately be ascertained; or

(6) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company or any Sub-fund(s).

The suspension of a Sub-fund shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue and redemption of Shares of any other Sub-fund that is not suspended.

Any request for subscription or redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be published in a Luxembourg daily newspaper and in any other newspaper(s) selected by the Board of Directors, as well as in the official publications specified for the respective countries in which Company Shares are sold. The Luxembourg regulatory authority, and the relevant authorities of any member states of the countries in which Shares of the Company are marketed, will be informed of any such suspension. Notice will likewise be given to any subscriber or Shareholder as the case may be applying for subscription or redemption of Shares of the Company.

### Title III

#### Administration and Supervision

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, in Luxembourg, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the board meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means

of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Delegation of Power.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, who need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

Furthermore, the Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the Investment Powers and Restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their Sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

**Art. 19. Conflict of Interest.** Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the Board of Directors. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

A conflict of interests shall arise where a Sub-fund is presented with (i) an investment proposal involving an Investment Structure owned (in whole or in part), directly or indirectly, by the Management Company and/or Investment Manager (if any) or an Investor of the relevant Sub-fund, or (ii) any disposition of assets to the Management Company and/or Investment Manager (if any) or an Investor of such Sub-fund.

Notwithstanding anything to the contrary herein, the Management Company and/or Investment Manager (if any) and their respective Affiliates may actively engage in transactions on behalf of other investment funds and accounts which involve the same securities and instruments in which the Sub-funds will invest. The Management Company and/or Investment Manager (if any) and their respective Affiliates may provide investment management / advisory services to other investment funds and accounts that have investment objectives similar or dissimilar to those of the Sub-funds and/or which may or may not follow investment programs similar to the Sub-funds, and in which the Sub-funds will have no interest. The portfolio strategies of the Management Company and/or Investment Manager (if any) and their respective Affiliates used for other investment funds or accounts could conflict with the transactions and strategies advised by the Management Company and/or Investment Manager (if any) in managing a Sub-fund and affect the prices and availability of the securities and instruments in which such Sub-fund invests.

The Management Company and/or Investment Manager (if any) and their respective Affiliates may give advice or take action with respect to any of their other clients which may differ from the advice given or the timing or nature of any action taken with respect to investments of a Sub-fund. The Management Company and/or Investment Manager (if any) have no obligation to advise any investment opportunities to a Sub-fund which they may advise to other clients.

The Management Company and/or Investment Manager (if any) will devote as much of their time to the activities of a Sub-fund as they deem necessary and appropriate. The Management Company and/or Investment Manager (if any) and their respective Affiliates are not restricted from forming additional investment funds, from entering into other investment advisory/management relationships, or from engaging in other business activities, even though such activities may be in competition with a Sub-fund. These activities will not qualify as creating a conflict of interest.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall

not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

**Art. 20. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 21. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### Title IV

##### General Meetings - Accounting Year - Distributions

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the Share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on the second Friday of May each year.

If such day is not a Luxembourg Bank Business Day, the annual general meeting shall be held on the immediately preceding Luxembourg Bank Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent by mail at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.** The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-fund.

In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 24. Termination, Division and Amalgamation of Sub-funds or Classes.** In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-fund or Class within a Sub-fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-fund or Class, to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to offer to the Shareholders of such Sub-fund the conversion of their Shares into Shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board of Directors or to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at their Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Class or Classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the amalgamation or the transfer of the relevant Sub-fund.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, the general meeting of Shareholders of any Class or Classes in any Sub-fund may, upon proposal from the Board of Directors, resolve to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes of such Sub-fund and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another Sub-fund within the Company or to another undertaking for collective investment which is a Luxembourg undertaking for collective investments in transferable securities or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the «new sub-fund») and to redesignate the Shares of the relevant Class or Classes as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new sub-fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided in this Article, the Board of Directors may decide to reorganise a Sub-fund or a Class by means of a division into two or more Sub-funds or Classes. Such decision will be published in the same manner as described above (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, such a reorganisation of a Sub-fund or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Class or Classes and Sub-fund(s). There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall, require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes issued in the relevant Sub-fund, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

**Art. 25. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 26. Distributions.** The general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any Class or Classes entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to make in-kind distributions/payments of securities of portfolio companies with the consent of the relevant Shareholder(s). Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law and, where applicable, on the basis of a valuation report established by an Independent Appraiser, the costs of which report will be borne by the relevant Investor.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-fund relating to the relevant Class or Classes.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

## Title V

### Final Provisions

**Art. 27. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board of Directors shall appoint such bank as custodian of the Company's assets. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 28. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 29. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation.

**Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.



**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 32. Transitory Dispositions.** The first Financial Year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the 31st of December 2007.

The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2008.

*Subscription and Payment*

The initial share capital of the Company is subscribed as follows:

PALLADIUM SECURITIES 1 S.A., above named, subscribes for thirty-one (31) Shares of no par value, resulting in a total payment of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00).

Evidence of the above payments, totalling thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) was given to the undersigned notary.

*Annual Reports*

The Board of Directors shall endeavour to ensure that Shareholders receive an audited annual report comprising information on all investments made by the Company and details of the financial performance of the Company to each Financial Year.

*Declaration*

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies are fulfilled.

*Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately eight thousand two hundred and fifty Euro (EUR 8,250.00).

*Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder*

The above named person representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 22 of the Articles of Incorporation, has immediately taken the following resolutions:

1. The following are elected as Directors for a period of six years ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2013:

- Mr Henry Kelly, self-employed, residing in L-5943 Itzig, Grand Duchy of Luxembourg, rue J-P Lanter 4;
- Mr Bodo Demisch, residing in L-1641 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Rue Nicolas Gredt 16;
- Mr Rolf Meinders, employee, residing in D-26605 Aurich, Germany, Am Wald 9.

2. The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of Shareholders:

ERNST & YOUNG S.A., with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze avril.

Devant Nous, Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg).

A comparu:

PALLADIUM SECURITIES 1 S.A., une société anonyme valablement établie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, représentée par Maître Mathieu Volckrick, Avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 avril 2007.

La procuration susmentionnée, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme:

## **Titre préliminaire**

### **Définitions**

«Administrateurs» les membres du Conseil d'Administration

«Administration Centrale» toute Personne nommée, en conformité avec le droit luxembourgeois, en tant qu'agent domiciliataire, administratif, de transfert et de registre de la Société au Luxembourg

«Affilié» à propos d'une entité, toute entité qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par ou est placée sous le contrôle commun avec cette entité

«Année Financière» l'année financière de la Société

«Article» un article des présents Statuts

«Auditeur» l'auditeur de la Société qualifiant en tant que réviseur d'entreprises agréé

«Avis de Paiement» un avis par lequel la Société requiert tout Investisseur concerné de payer à la Société un pourcentage de leur Engagement respectif en contrepartie de l'émission d'Actions

«Classe d'Actions» toute classe d'actions dans laquelle les Actions d'un Compartiment peuvent être émises

«Compartiment» tout compartiment de la Société

«Conseil d'Administration» le conseil d'administration de la Société

«Conseiller en Investissements» toute Personne que le Conseil d'Administration nommera, à sa discrétion, en qualité de Conseiller en Investissement de la Société pour un ou plusieurs Compartiments

«Contrat de Souscription» bulletin de souscription renvoyé par un investisseur et approuvé par les Administrateurs de la Société, en vertu duquel:

- l'Investisseur s'engage à souscrire des Actions des Compartiments et Classes d'Actions indiqués dans le bulletin de souscription pour un montant maximum, montant qui sera payable, lorsque l'investisseur recevra un Avis de Paiement, aux Compartiments et Classes d'Actions concernés en contre-partie de l'émission d'Actions; et

- la Société s'engage à émettre des Actions entièrement libérées des Classes d'Actions et Compartiments concernés au profit de l'investisseur dans la mesure où l'Engagement de cet investisseur aura été appelé et honoré

«Date limite de Rachat» la date limite de rachat pour la réception des demandes de rachat, conformément au Jour de Rachat, tel que déterminé pour chaque Compartiment dans le Prospectus

«Dépositaire» tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui est nommé en tant que dépositaire de la Société par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises

«Devise de référence» la devise de référence de chaque compartiment tel que déterminée dans le Prospectus

«Engagement» le montant maximum pour le quel un Investisseur s'est engagé à souscrire des Actions de la Société, conformément aux termes d'un Contrat de Souscription

«Engagements non Consolidés» la partie de l'engagement de l'investisseur à souscrire pour les Actions du Contrat de Souscription qui n'a pas encore été prise en compte et réglée à la Société

«Engagement Libéré» tout Engagement d'un Investisseur qui a été tiré et payé par cet Investisseur à la Société

«États-Unis» les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires ou possessions et le District de Columbia

«EUR» monnaie ayant cours légal dans les états membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel qu'amendé

«Evalueur Indépendant» toute entité nommée par la Société, qui n'a pas d'intérêt dans n'importe quel capital de la Société, afin d'évaluer la valeur des biens et droits immobiliers inscrits au nom d'un Compartiment ou d'une de ses Filiales ainsi que les participations directes ou indirectes d'un tel compartiment dans des sociétés immobilières

«Fin de la Période Initiale de Souscription» la date à laquelle la Période Initiale de Souscription d'une Classe d'Actions prend fin, telle que déterminée pour chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment dans le Prospectus

«Filiale» toute société, association ou autre entité locale ou étrangère (en ce compris toute Filiale à 100%) dont la Société détient, au travers d'un ou plusieurs Compartiments, plus de 50% des droits de vote ou qui est autrement contrôlée par la Société et qui satisfait en outre aux conditions suivantes: (i) ne pas avoir d'activité autre que la détention d'investissements éligibles au titre des objectifs et de la politique d'investissement de la Société et des Compartiments concernés; (ii) dont la majorité des gestionnaires ou administrateurs sont membres du Conseil d'Administration de la Société, sauf lorsque cela n'est pas possible pour des raisons fiscales ou réglementaires, (iii) dont les comptes sont audités par l'auditeur de la Société et (iv) dont les comptes sont, dans la mesure requise par les réglementations et principes comptables applicables, consolidés dans les comptes annuels de la Société

«Filiale à 100%» toute société ou autre entité détenue à cent pour cent (100%) par la Société, à l'exception des cas où les lois et règlements applicables n'autorise pas la Société à détenir une participation de 100%, auquel cas «Filiale à

100%» signifiera toute société ou autre entité dans la quelle la Société détient la plus haute participation permise par les lois et règlements applicables

«Fonds d'Investissement Immobilier» fonds ou structures d'investissement sous-jacents de tout type ou nature, ayant ou non la personnalité morale, cotés ou non cotés, réglementé ou non, situé dans n'importe quelle juridiction, et établis dans le but d'investir, directement ou indirectement, dans tout type d'investissement, de développements ou d'opérations immobiliers dans les pays précisés pour Chaque Compartiment dans le Prospectus

«Gestionnaire» toute Personne à qui le Conseil d'Administration délèguera la gestion discrétionnaire d'actifs pour un ou plusieurs Compartiments, tel que déterminé, pour chaque compartiment concerné dans le Prospectus.

«IFRS» standards internationaux de reporting financier

«Investisseur» tout investisseur qui a signé et renvoyé un Bulletin de Souscription ayant été accepté par la Société (afin d'écartier tout doute, ce terme comprend, si nécessaire, les Actionnaires)

«Investisseur Averti» tout investisseur au sens de la Loi de 2007, et inclut, à l'exclusion de tous individus:

- les Investisseurs Institutionnels;
- les investisseurs professionnels, c'est à dire ceux qui sont réputés selon le droit luxembourgeois avoir l'expérience, la compréhension et la connaissance nécessaires à prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluent correctement les risques engendrés; et
- tout autre investisseur averti qui remplit les conditions suivantes:

\* déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et investir au minimum cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00) dans la Société; ou

\* déclarer qu'il adhère au statut d'investisseur averti et produire un certificat provenant d'un établissement de crédit ou d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE, certifiant qu'il a l'expérience, la compétence et la connaissance nécessaire pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

«Investisseur en Défaut» tout Investisseur ou Actionnaire déclaré en défaut par la Société conformément à l'Article 7

«Investisseur Institutionnel» a le sens de la définition qu'en donne le Prospectus

«Jours de Clôture» pour toute Classe d'Actions de tout Compartiment, les dates auxquelles des Contrats de Souscription provenant d'investisseurs potentiels sont acceptés par le Conseil d'Administration

«Jour d'Evaluation» le dernier Jour Bancaire Ouvrable de chaque trimestre calendrier, ainsi que tout autre Jour Bancaire Ouvrable que le Conseil d'Administration désignera à sa seule discrétion pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Compartiment

«Jour de Rachat» tout Jour Bancaire Ouvrable, tel que déterminé pour chaque compartiment du Prospectus, auquel les demandes de rachat reçues avant la date limite de rachat applicable, sera traitée par la Société

«Jour Ouvrable Bancaire» tout jour au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg

«Loi de 1915» loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

«Loi de 2007» la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés

«Marché Réglementé» Tout marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public

«Période d'Investissement» la période déterminée par le Conseil d'Administration à sa discrétion et indiquée pour chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment dans le Prospectus, durant laquelle il est prévu que les Engagements des Actionnaires à souscrire des Actions conformément à leur Bulletin de Souscription seront tirés et payés à la Société

«Période Initiale de Souscription» pour chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment, la période durant laquelle les Actions sont offertes à la souscription au Prix Initial, débutant lors du premier Jour de Clôture et se terminant à la fin de la période Initiale de Souscription

«Personne Non-Autorisée» toute personne, société, association ou entité juridique, si selon le seul avis de la Société, la détention d'actions peut être préjudiciable pour les intérêts des actionnaires existants de la Société, s'il peut découler de toute loi ou règlements luxembourgeoise ou autre, ou bien si en résultat, la Société peut être exposée à des dés-avantages fiscaux, amendes ou pénalités qui autrement n'auraient pas été causés

«Pouvoirs d'Investissement et Restrictions» les pouvoirs d'investissement et les restrictions conformément auxquels les actifs de tout Compartiment doivent être gérés et investis, tel que décrit plus largement dans le Prospectus

«Premier Jour de Clôture» la première date, déterminée par la Société, à laquelle des Contrats de Souscription relatifs à la première émission d'Actions de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment seront reçus et acceptés par la Société, telle que déterminée pour chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment dans le Prospectus

«Prix Initial» le prix auquel les Actions de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment sont émises lors de la première émission d'Actions de ce Compartiment et de cette Classe d'Actions, tel qu'indiqué pour chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment dans le Prospectus

«Prospectus» le prospectus de la Société tel que modifié de temps à autre

«Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» toute personne qui est un Ressortissant des Etats-Unis au sens du Règlement S du Securities Act 1933 des Etats Unis, telle que cette définition peut être modifiée par une loi, un règlement ou une interprétation judiciaire ou administrative

«SICAV-FIS» société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

«Société» ATLAS SICAV-FIS

«Société de Gestion» toute personne désignée en tant que société de gestion de la Société par le Conseil d'Administration, conformément aux lois et règlements luxembourgeois

«Statuts» les présents statuts de la Société

«Structures d'Investissement» structures d'investissement de tout genre qui ont été établies selon l'objectif d'investir (directement ou indirectement) et/ou de financer tout genre d'investissements qui sont éligibles sous la loi de 2007; de telles structures d'investissement peuvent avoir la personnalité morale ou non, être coordonnées ou non, réglementés ou non réglementés et être incorporé dans toute juridiction

«Supplément» un supplément au Prospectus décrivant les particularités d'un Compartiment déterminé, et qui fait partie intégrante, avec les autres suppléments, du Prospectus

«Valeur Nette d'Inventaire» la valeur nette d'inventaire de la Société calculée conformément à l'Article 11 des présents Statuts et au Prospectus

«Valeur Nette d'Inventaire par Action» Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Société, telle que déterminée pour chaque Classe d'Actions et Compartiment conformément à l'Article 11 des présents Statuts

## Titre I

### Dénomination - Durée - Objet - Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Par la présente, la Société est constituée en tant que société anonyme admise en tant que société d'investissement à capital variable et en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de ATLAS SICAV-FIS.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'administration est autorisé à transférer le siège social de la société à l'intérieur de la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à un autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par voie de résolution des Actionnaires ou en cas d'une pluralité d'Actionnaires par voie d'une résolution en assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires, délibérant de la manière prévue pour toute modification des Statuts.

Des succursales, des Filiales, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en tout type d'actifs (incluant les dérivés) éligibles sous la loi de 2007, avec l'objectif de diversification des risques d'investissement et procurant aux Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

## Titre II

### Capital Social - Actions - Valeur nette d'inventaire

**Art. 5. Capital Social - Classe d'Actions - Sous-fonds.** Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'Article 11 ci-après. Le capital souscrit de la Société doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,00) dans les douze premiers mois qui suivent la date à laquelle la Société a été approuvée par la commission de surveillance du secteur financier et après cela ne pourra être inférieur à cette somme.

Le capital initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente et une (31) Actions, entièrement libérées et sans mention de valeur nominal de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions qui peuvent se différencier, entre autres, par leur structure de frais, leur procédures de souscription ou de rachat, leur exigences d'investissement minimum ou de détention minimale, le type d'investisseurs ciblés ou leur politique de distribution.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un Sous-fonds, un compartiment au sens de l'Article 133 de la Loi de 2002, pour chaque Classe d'Actions ou pour plusieurs Classes d'Actions, de la manière décrite dans le

Prospectus de la Société. Chaque masse d'avoirs sera investie pour le bénéfice exclusif du Sous-fonds concerné. Le Conseil d'Administration déterminera pour chaque Sous-fonds un objectif et une politique d'investissement spécifiques, des restrictions d'investissement spécifiques ainsi qu'une dénomination spécifique.

Le Conseil d'Administration peut établir chacun des Sous-fonds pour une durée illimitée ou au contraire limitée: dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, au terme de la durée limitée, proroger la durée de vie du Sous-fonds concerné une ou plusieurs fois. Au terme de la durée de vie du Sous-fonds, la Société rachètera toutes les Actions des Classes d'Actions concernées, conformément à l'Article 8 ci-après, nonobstant les dispositions de l'Article 24.

Lors de chaque prorogation d'un Sous-fonds, les Actionnaires nominatifs seront dûment informés par avis écrit envoyé un mois à l'avance à leur adresse telle que renseignée dans le registre des Actions de la Société.

Les produits de l'émission d'Actions d'une Classe d'Actions sera investi en valeurs mobilières de toute sorte et autres avoirs autorisés par la loi, dans le respect de l'objectif et de la politique d'investissement déterminés par le Conseil d'Administration pour le Sous-fonds établi en considération de la ou des Classe(s) d'Actions en question, et des restrictions d'investissement établies par la loi ou par le Conseil d'Administration.

La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Toutefois, par dérogation aux dispositions de l'article 2093 du code civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, engagements, obligations et responsabilités qui sont attribuables à ce Compartiment. Dans les relations des Actionnaires entre eux, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

Afin de consolidation de ses comptes, la devise de référence de la Société sera l'euro.

Le capital social de la Société augmentera ou diminuera suite à l'émission par la Société de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

**Art. 6. Forme des Actions.** La Société émettra des Actions uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chaque Action.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription au registre des Actionnaires. En principe, la Société n'émettra pas de certificat constatant cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. Pour autant que les dispositions des Articles 7, 10 et 11 ci-après soient respectées, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devra être signée par un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ayant droit à des Actions nominatives devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à deux points de décimale. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des avoirs de la Société sur une base proportionnelle.

Le paiement des dividendes, le cas échéant, sera fait aux Actionnaires, pour les Actions nominatives, par virement bancaire.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment et sans limitation aucune, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe d'Actions et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Aucune

action ne sera émise à aucun moment si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action dans le Compartiment ou la Classe d'Actions concernés est suspendue conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-après.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission des Actions (consistant notamment en la nécessité d'exécuter des documents de souscription et de fournir les informations que le Conseil d'Administration juge nécessaire) et fixer un montant minimum de souscription et/ou un montant minimum de participation. Le Conseil d'Administration peut aussi, pour un Compartiment et/ou une Classe d'Actions déterminées, appliquer une commission d'émission et a le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

Après la Période Initiale de Souscription telle que déterminée par le Conseil d'Administration et spécifiée par rapport à chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment du Prospectus, le prix des Actions à émettre sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe d'Actions concernée dans le Compartiment concerné, telle que déterminée à l'Article 11 ci-après majoré par toute commission d'émission applicable et/ou charge d'égalisation tels que déterminés par le Conseil d'Administration et décrits dans le Prospectus. Toutes les taxes, commissions et autres frais supportés dans les pays où les Actions de la Société seront vendues seront également pris en compte pour déterminer le prix d'émission des Actions. Par dérogation à ce qui vient d'être dit, les Actions de chaque Classe d'Actions émises pendant la Période Initiale de Souscription pour chaque Compartiment seront offertes au Prix Initial, majoré de toute commission d'émission applicable, tel que déterminé par le Conseil d'Administration et détaillé dans le Prospectus.

Les Actions seront allouées après acceptation de la souscription et paiement du prix d'émission. Le prix d'émission devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire le rapport d'évaluation un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques à la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Prospectus.

Les demandes de souscriptions reçues par la Société, ou par son mandataire dûment autorisé à cette fin, avant la date de souscription applicable telle que déterminée par le Conseil d'Administration lors de chaque Jour Ouvrable Bancaire au Luxembourg seront réglées dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le manquement d'un investisseur à réaliser, dans une période de temps définie par le Conseil d'Administration, les apports demandés ou certains autres paiements en accord avec les termes de leur engagement donne le droit à la Société de déclarer que cet Investisseur est un Investisseur en Défaut, ce qui aura pour conséquence des pénalités déterminées par le Conseil d'Administration et détaillées dans le Prospectus, à moins que le Conseil d'Administration, à sa discrétion, ne décide d'abandonner ces pénalités.

La Société peut rejeter toute souscription en totalité ou en partie, et les Directeurs peuvent, à tout moment et de temps en temps et à leur entière discrétion, sans responsabilité et sans préavis, abandonner l'émission et la vente des Actions de toute Classe d'Action d'un ou plusieurs Compartiments.

Si le Conseil d'Administration décide qu'il serait préjudiciable aux Investisseurs de la Société existants d'accepter une souscription d'Actions de toute Classe d'Actions ou tout Compartiment représentant plus de 10% des avoirs nets de cette Classe d'Actions ou de ce Compartiment, il peut alors reporter l'acceptation de cette souscription et, en consultation avec l'Investisseur entrant, peut lui demander d'échelonner sa proposition de souscription sur une période convenue.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, rejeter toute demande de souscription en tout ou en partie et suspendre ou limiter conformément à l'Article 12 ci-après, à tout moment et périodiquement, l'émission et la vente d'Actions au profit de personnes physiques ou morales de pays ou régions spécifiques.

**Art. 8. Rachat des Actions.** Concernant le(s) Compartiment(s) créé(s) pour une période illimitée, tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie de ses Actions, selon les conditions et procédures fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Concernant le(s) Compartiment(s) créé(s) pour une durée limitée, des stratégies de sortie spécifiques seront déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus.

Le paiement du prix de rachat par Action sera effectué dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et qui ne devra pas excéder dix (10) jours à partir de la publication de la Valeur Nette d'Inventaire calculée en respect de la Date d'Evaluation, comme déterminé en conformité avec la politique déterminée de temps à autre par le Conseil

d'Administration, à condition que les de transfert d'Actions soient reçus par la Société, selon les dispositions de l'Article 12 ci-après.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire Ajustée par Action de la Classe d'Actions concernée, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Au cas où une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans toute Action d'un Compartiment en-dessous du nombre ou de la valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, la Société pourra décider que cette demande sera considérée comme une demande de rachat de toutes les Actions que cet Actionnaire détient dans une telle Classe d'Actions et/ou Compartiment.

En outre, si à une date donnée, des demandes de rachats conformément à cet article excèdent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration en rapport avec le nombre d'Actions en rapport avec une Classe d'Actions ou un Compartiment spécifique(s), le Conseil d'Administration peut décider qu'une partie ou toutes les demandes de rachat ou de conversion seront différées pour une durée et d'une manière que le Conseil d'Administration considèrera être dans le meilleur intérêt de la Société. Lors des Dates d'Evaluation suivant cette période, les demandes de rachat non satisfaites seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Un Actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat de ses Actions sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions et, dans ce cas, un retrait sera seulement effectif si la Société a reçu une confirmation écrite avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée dans ces conditions, la Société procédera au rachat des Actions à la première date de rachat applicable suivant la fin de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions du Compartiment concerné.

Si les avoirs nets du Compartiment ou de la Classe d'Actions correspondant à une date déterminée d'évaluation deviennent inférieurs au montant minimum déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 24 ci-dessous, la Société peut, à sa seule discrétion, racheter toutes les Actions en circulation. Toutes ces Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Actions diminuée des coûts de liquidation et autres coûts. La Société informera les Actionnaires du Compartiment correspondant avant la date de rachat forcé en envoyant une notice directement aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. La notice indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

La Société devra avoir le droit, si le Conseil d'Administration le lui accorde, mais avec le consentement des Actionnaires, d'exécuter le paiement du prix de rachat à tout Investisseur en espèces en attribuant au détenteur des investissements provenant du groupe d'avoirs créé en liaison avec telle Classe ou telles Classes d'Actions égales en valeur (calculées selon la manière décrite dans l'Article 11) à la Date de Rachat à laquelle le prix de rachat est calculé à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à racheter diminué de tous frais de rachat et charge. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres détenteurs d'Actions de la Classe ou des Classes d'Actions concernées. Les coûts résultant de ces transferts seront supportés par le bénéficiaire du transfert.

La Société peut à n'importe quel moment procéder au rachat forcé des Actions des Actionnaires qui sont exclus de l'acquisition ou de la possession d'Actions dans la Société, de tout Compartiment ou Classe d'Actions, conformément à la procédure présentée dans l'Article 10 ci-après et dans le Prospectus.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** La conversion des Actions entre Classes d'Actions et/ou Compartiments ne sont pas possibles.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** Les Actions de la Société sont disponibles uniquement pour les Investisseurs Avisés, toutefois, les Actions ne peuvent être détenues par plus de (30) Investisseurs Avisés.

La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses Actions dans la société par toute Personne Non Autorisée, tel qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Etant donnée que la Société n'est pas enregistrée sous le régime du «United States Investment Company Act de 1940», tel que modifié, ses actions ne pourront être offertes ou vendues, directement ou indirectement, à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

Tout transfert éventuel des Actions de la Société devra d'abord être notifié au Conseil d'Administration qui refusera d'approuver et d'enregistrer ce transfert dans des circonstances où, entre autres:

(A) des Actions seraient transférées à des Investisseurs non qualifiés d'Investisseurs Avisés;

(B) des Actions seraient transférées à une Personne Non Autorisée ou une Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique;  
et

(C) des actions seraient détenues par plus de trente (30) Investisseurs Avertis et;

(D) des Actions ont été transférées et ce transfert pourrait avoir comme effet que la Société, un Compartiment ou les Actionnaires subissent des désavantages juridiques, pécuniaires, compétitifs, réglementaires, fiscaux ou administratifs.

A ces fins, la Société peut:

(a) refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non-Autorisée ou Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à une personne détenant plus d'un certain pourcentage de participation dans le capital tel que déterminé par le Conseil d'Administration; et

(b) à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non-Autorisée ou Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou, si par cette inscription au registre, une Personne Non-Autorisée ou une Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique deviendrait le bénéficiaire économique de ces Actions; et

(c) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non-Autorisée ou Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

(d) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée ou Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique des Actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout Actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'Avis de Rachat indiquera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis de Rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée prépayée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et, les Actions étant des Actions enregistrées, son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

(2) Le prix auquel chaque Action mentionnée dans l'Avis de Rachat sera rachetée (appelé ci-après «Prix de Rachat») sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe d'Actions concernée à la Date de rachat déterminée par le Conseil d'Administration pour le rachat d'Actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les Actions mentionnée dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué dans la monnaie de paiement du prix de rachat des Actions de la Classe d'Actions concernée telle que déterminée par le Conseil d'Administration et sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle qu'indiquée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix de Rachat, suivant remise du ou des certificats d'Actions ou certificats représentant les Actions tels que spécifiés dans l'avis et des coupons n'étant pas encore arrivés à maturité qui y sont attachés. Dès la signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) de la banque, après remise effective du ou des certificats d'Actions ou certificats représentant les Actions susmentionnés. Au cas où les fonds à recevoir par un Actionnaire n'auraient pas été réclamés dans les cinq ans suivant la date indiquée dans l'Avis de Rachat, ces fonds ne pourraient plus être réclamés et reviendront au Compartiment de la ou des Classes d'Actions concernées. Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

L'expression «Personne Non Autorisée» telle qu'utilisée ici ne renvoie ni au souscripteur d'Actions de la Société émises au moment de la constitution de la Société, ni à un quelconque distributeur qui acquière des Actions lors d'une émission d'Actions par la Société en vue de les distribuer.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration à chaque Date d'Évaluation conformément au droit luxembourgeois et aux normes «International Financial Reporting Standards» («IFRS») soumises aux ajustements pour les obligations fiscales différées et les coûts d'acquisitions des biens immobiliers.

Les actifs nets de la Société sont de tout temps équivalents au total des actifs nets des différents Compartiments.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment sera exprimée dans la Devise de Référence de ce Compartiment tel que précisée pour chaque Compartiment dans le Prospectus. La valeur



de tous les actifs et des dettes non exprimés dans la Devise de Référence du Compartiment seront convertis dans la Devise de Référence d'un tel Compartiment au taux de change déterminé le Jour d'Evaluation en toute bonne foi par, ou selon, les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Lors de la détermination de la Valeur nette d'inventaire par Action, les recettes et dépenses sont traitées de manière cumulée quotidiennement.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment à une Date d'Evaluation sera calculée en divisant (i) les avoirs nets de ce Compartiment attribuable à cette Classe d'Actions, à savoir la valeur de la portion des avoirs bruts de ce Compartiment attribuables à cette Classe d'Actions moins la portion des obligations et engagements de ce Compartiment attribuables à cette Classe d'Actions à cette Date d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions de cette Classe d'Actions en circulation à cette date, en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-après.

Dans la mesure requise par les réglementations et principes comptables applicables, les comptes des Filiales de la Société seront consolidés avec les comptes de la Société à chaque Jour d'Evaluation et les avoirs et obligations sous-jacents seront par conséquent évalués conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Le total des actifs nets de la Société résultera de la différence entre les actifs bruts (incluant la valeur de marché des biens immobiliers possédés par la Société ainsi que par ses Filiales) et des obligations de la Société basées sur les comptes consolidés, préparés conformément aux normes IFRS, à condition que:

a. les intérêts de titres ou d'obligations attribuables aux Actionnaires dérivant de ces considérations financières seront ajustés afin de prendre en considération la juste (valeur de remise) d'obligations fiscales différées (calculées selon les normes IFRS sur une base non escomptée), tel que déterminée par le Conseil d'Administration de la Société conformément à ses règles internes; et

b. les coûts d'acquisition pour les biens immobiliers devront être amortis au delà d'une période de cinq ans, plutôt que dépensés intégralement lorsqu'ils sont occasionnés.

Le prix de souscription et de rachat applicable aux différentes Classes d'Actions variera au sein de chaque Compartiment en raison de la structure de coût et/ou de la politique de distribution propre(s) à chaque Classe d'Actions.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes Classes d'Actions s'effectuera de la manière suivante:

Les avoirs de la Société comprendront:

- (1) tous les biens ou droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une de ses Filiales;
- (2) toutes les actions, parts, titres convertibles, obligations et des titres d'obligations convertibles ou autres titres de Structures d'Investissement enregistrées au nom de la société;
- (3) toutes les participations en titres de dettes, convertibles ou non, émis par des sociétés immobilières;
- (4) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- (5) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente d'immeubles, de droits immobiliers, de titres ou d'autres avoirs dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- (6) tous les billets, obligations, certificats de dépôt, actions, titres, reconnaissance, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;
- (7) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou la banque dépositaire pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (8) tous les loyers échus relatifs à des biens immobiliers ou les intérêts échus ou courus sur les avoirs portant intérêt détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
- (9) les frais de formation de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- (10) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

- Les titres qui sont cotés en Bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur en bourse disponible ou valeur de marché publiée.

- Les titres qui ne sont pas cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base leur valeur probable de réalisation (excluant toute taxation différée), estimé avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Si une valeur nette d'inventaire est déterminée pour les parts ou actions émises par une Structure d'Investissement qui calcule la Valeur Nette d'Inventaire par part ou action, les parts ou Actions seront évaluées sur base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire déterminée conformément aux prévisions des documents particuliers de cette Structure d'Investissement, et approuvée par le Conseil d'Administration. En cas de survenance d'un événement d'évaluation qui n'est pas intégré dans les dernières Valeurs Nettes d'Inventaire disponibles, de tels Actions ou parts émises par de telles Structures d'Investissement, peuvent être estimés avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration afin de prendre en compte cet événement d'évaluation. Les événements suivants sont qualifiés d'événements d'évaluation: appels de capitaux, distributions, ou rachats effectués par la Structure d'Investissement ou un ou

plusieurs de ses investissements sous-jacents de même que tout événement matériel ou développements affectant ou bien les investissements sous-jacents, ou bien les Structures d'Investissements elles-mêmes.

- Les biens et les droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une de ses Filiales ainsi que les participations directes ou indirectes de la Société dans des sociétés intermédiaires seront évalués par un ou plusieurs Evaluateurs Indépendants nommés par la Société, étant entendu que la Société puisse s'écarter de ces évaluations si elle l'estime dans son intérêt ainsi que celui de ses actionnaires et qu'en outre cette évaluation peut être réalisée à la fin de l'année fiscale et utilisée tout au long de l'année fiscale suivante, à moins qu'un changement dans la situation économique globale ou un changement dans l'état des biens ou droits immobiliers en question détenus par la Société ou l'une de ses Filiales ou par des sociétés immobilières contrôlées par cette dernière requière que de nouvelles évaluations soient réalisées dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

- La valeur liquidative d'opérations à terme, contrats à terme ou à option non cotés en bourse ou sur un autre Marché réglementé devra être signifié à leur valeur net liquidative déterminée conformément aux règles établies par le Conseil d'Administration et sur une base constamment appliquée pour chaque différente variété de contrats. La valeur liquidative des opérations à terme, contrats à terme ou à option non distribués sur une bourse à valeurs ou un autre marché réglementé devra être basée après la dernière détermination des prix de ces contrats sur de tels Marchés Réglementés et sur lesquels les contrats à terme ou à option sont transigés par le Compartiment concerné, à condition qu'une opération à terme, contrat à terme ou à option ne peut être liquidé le jour avec respect à quels actifs net sont déterminés, la base pour la détermination de la valeur liquidative d'un tel contrat devra être une telle valeur que le Conseil d'Administration peut considérer faire et raisonnable.

- Le taux d'intérêt d'échange sera évalué à la valeur de marché établie par référence aux taux d'intérêts applicables. L'index et les instruments financiers reliés échanges seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'index applicable ou instrument financier. L'évaluation de l'index ou de l'instrument financier ou du contrat devra être basé après la valeur de marché d'un tel échange transaction établi de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

- Tous les autres titres ou avoirs, en ce compris les titres de dettes et les titres pour lesquels un prix de cotation fiable n'est pas disponible, seront évalués sur base de cotation fournie par des Evaluateurs ou des agences de pricing approuvés par le Conseil d'Administration, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs des valeurs de marché respectives, les titres ou avoirs concernés seront évalués par le Conseil d'Administration à leur juste valeur et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration. Les instruments financiers détenus par la Société arrivant à maturité endéans 90 jours seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une approximation de la valeur de marché.

- Le Conseil d'Administration peut autoriser l'usage d'autres méthode d'Évaluation s'il considère que l'Évaluation qui en découle reflète plus justement la valeur des avoirs de la Société conformément aux règles IFRS. Ces méthodes seront alors appliquées d'une manière constante. L'administration centrale s'en remet valablement lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire aux changements approuvés par la Société.

Les engagements de la Société comprendront:

(1) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(2) tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

(3) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, commissions de gestion d'investissement et de conseil, ci-inclus les commissions de performance si applicables, honoraires du dépositaire, de l'agent de paiement, de l'agent de transfert, domiciliaire et frais de société ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

(4) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société, lorsque la Date d'Évaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

(5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné, tel que déterminé par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant que le Conseil d'Administration peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la Société; et

(6) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois et aux normes comptables IFRS. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prendra

en considération toutes les dépenses à supporter par la Société et pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier au périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Les avoirs nets de la Société sont à tout moment égaux au total des avoirs nets de ses différents Compartiments. Pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les revenus et les dépenses sont traités sur une base journalière.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

Les avoirs et engagements seront affectés comme suit:

(1) Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe d'Actions seront attribués dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Classe d'Actions, étant entendu que, si plusieurs Classes d'Actions co-existent au sein du même Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Classe d'Actions.

(2) Les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Classes d'Actions de ce Compartiment.

(3) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même ou aux mêmes Classes d'Actions auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la même ou aux mêmes Classes d'Actions correspondantes.

(4) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes d'Actions déterminées au sein d'un Compartiment ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes d'Actions déterminées au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Classes d'Actions.

(5) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe d'Actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Classes d'Actions au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un compte au profit de plusieurs compartiments et/ou sont cogérés par un agent du Conseil d'Administration en tant que masse d'avoirs séparés le droit respectif de chaque Classe d'Actions sur cette Classe d'Avairs à la portion correspondant à la contribution de cette Classe d'Actions au compte ou à la masse en question, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits réalisés pour compte de cette Classe d'Actions, tel que décrit dans les documents de vente des Actions de la Société, et (iii) toute les obligations quelle que soit la Classe d'Actions à laquelle elles sont attribuables lieront la Société comprise comme un tout sauf accord contraire avec le créancier de celle-ci.

(6) En cas de distribution aux Actionnaires d'une Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Actions sera réduite d'un montant équivalent à cette distribution.

Les règles et procédures d'évaluation seront interprétées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par l'agent d'Administration Centrale que le Conseil d'Administration a désigné pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Pour les besoins du présent Article:

(1) Les Actions de la Société en voie de rachat conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme Actions émises et existantes et devront être prises en considération jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

(2) Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, la Date d'Evaluation à laquelle une telle évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société, le prix pour cela devra être considéré comme étant un actif de la Société;

(3) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

(4) Lorsqu'à une Date d'Evaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la Date d'Evaluation correspondant, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Emission et du Rachat d'Actions.** Pour chaque Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission et de rachat des Actions de tous les Compartiments seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et

mentionnée dans le Prospectus pour chaque Compartiment et à tel autre jour auquel le Conseil d'Administration approuve l'évaluation d'une émission ou d'un rachat d'Actions, conformément aux lois et réglementations applicables, ce jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «Date d'Evaluation».

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions d'une Classe d'Actions déterminée et l'émission et le rachat des Actions de cette Classe d'Actions:

(1) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce(s) Compartiment(s) est cotée ou négociée sont fermés pour une autre raison que pour le congé normal au pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société ou d'un Compartiment coté à l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés; ou

(2) lorsque, de l'avis des Administrateurs, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer des avoirs attribuables à un Compartiment ou ne peut pas les évaluer; ou

(3) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou le cours en bourse ou sur un autre marché relatif aux avoirs de la Société sont hors de service; ou

(4) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions de ce Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

(5) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société ou un Compartiment ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés; ou

(6) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou un Compartiment.

La suspension relative à un Compartiment n'aura pas d'effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur le rachat d'Actions de tout autre Compartiment qui n'est pas suspendu.

Toute demande de souscription ou rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Des avis relatifs au début et à la fin de toute période de suspension seront publiés dans un quotidien luxembourgeois et dans tous autres journaux choisis par le Conseil d'Administration ainsi que dans toute autre publication officielle déterminée pour les pays dans lesquels les Actions de la Société sont vendues. L'autorité de surveillance luxembourgeoise et les autorités correspondantes des états membres des pays dans lesquels les Actions de la Société sont commercialisées seront informés de cette suspension. De la même manière, avis sera donné aux souscripteurs ou actionnaires désirant acquérir des Actions ou obtenir la souscription, conversion ou le rachat de leurs Actions du Compartiments concernés.

### Titre III

#### Administration et Surveillance

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six ans. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires; cette dernière va par ailleurs déterminer le nombre des administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus à la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif par résolution prise à la majorité simple par une assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront temporairement remplir les poste vacant. Les Actionnaires prendront une décision finale concernant la nomination à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Le Conseil d'Administration peut nommer des officiers, en ce compris un directeur général et des directeurs généraux adjoints ainsi que tout autre officier que la société estimera nécessaire à son fonctionnement. Ces nominations pourront être annulées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les officiers ne doivent pas être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire des Statuts, les officiers auront les droits et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit ou par télégramme, télex, ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion en désignant par écrit par télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement; la participation à la réunion par de tels moyens équivaut à la participation physique à ces réunions.

Les Administrateurs peuvent seulement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leur signature individuelle sauf autorisation spéciale sur décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si la majorité des Administrateurs ou tout autre nombre d'Administrateurs que le Conseil d'Administration déterminera, sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées par procès verbaux signés par le président de la réunion. Copies d'extraits de ces procès verbaux destinées à servir en justice ou ailleurs seront valablement signées par ce président ou par deux administrateurs.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix lors d'une réunion, le vote du Président de la réunion sera décisif.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du Conseil d'Administration; tout administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents formeront le dossier qui prouve qu'une telle décision a été prise.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique et des restrictions d'investissement déterminés à l'Article 18 des présentes.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Signature sociale.** A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de tout officier de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Délégation des pouvoirs.** Le Conseil d'Administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière ainsi que les activités de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir les actes dans l'agencement de la politique et de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas être des membres du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer ces pouvoirs.

En outre, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil d'Administration et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer des pouvoirs et rôles appropriés.

Le Conseil d'Administration peut également confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

**Art. 18. Politique et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques et stratégies d'investissement de chaque Compartiment de la Société, (ii) les stratégies de couverture de Classes d'Actions spécifiques au sein de Compartiments déterminés, et (iii) l'évolution de la conduite de l'administration et des affaires de la Société dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

La Société peut investir en biens immobiliers soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de filiales ou de sociétés immobilières tel que le Conseil d'Administration le décidera. Toute référence dans les présents Statuts à des «investissements» et «avoirs» renverront selon le cas à des investissements réalisés et à des avoirs détenus soit directement, soit indirectement au travers desdites Filiales et sociétés immobilières.

Le Conseil d'Administration agissant au meilleur des intérêts de la Société peut décider de la manière décrite dans le prospectus de la Société, (i) que tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogérée séparément avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectifs et/ou

leurs compartiments, ou (ii) que tout ou partie des avoirs de plusieurs Compartiments seront cogérés ensemble sur une base distincte des autres avoirs.

**Art. 19. Conflit d'intérêt.** Tout genre de conflit d'intérêt est à divulguer intégralement au Conseil d'Administration. La Société entrera dans toutes les transactions sur une base de sociétés non-liées.

Un conflit d'intérêt devrait survenir lorsqu'un Compartiment est présenté avec (i) une proposition d'investissement incluant une structure d'investissement détenue intégralement ou partiellement), directement ou indirectement par la Société de Gestion et/ou un Gestionnaire d'Investissement, (s'il y en a) ou un investisseur du Compartiment concerné, ou (ii) tout placement d'avoirs dans la Société de Gestion et/ou Gestionnaire d'Investissement (s'il y en a) ou un investisseur d'un tel Compartiment.

Lorsque la Société investit dans un immeuble ou une société (en ce compris un fonds d'investissement) qui était ou est actuellement conseillée ou gérée par un Actionnaire, le Promoteur, le Conseiller en Investissement et le Gestionnaire Immobilier ou un de leurs Affiliés, les termes de ce service de conseil ou de gestion seront portés à la connaissance du Conseil d'Administration avant que celui-ci ne prenne une décision relative à cet investissement.

Nonobstant toute clause contraire ci-dessus, la Société de Gestion et/ ou Gestionnaire d'Investissement (s'il y en a) et leurs Affiliés respectifs peuvent effectuer activement des transactions pour le compte d'autres fonds d'investissements et comptes qui impliquent les mêmes titres et instruments dans lesquels les Compartiments investiront. La Société de Gestion et/ou le Gestionnaire d'Investissement (s'il y en a) ainsi que leurs affiliés respectifs peuvent effectuer la gestion en investissement / prestations de conseil à d'autres fonds d'investissement et comptes ayant des objectifs d'investissements similaires ou différents à ceux des Compartiments et/ou qui peuvent ou qui ne peuvent pas suivre des programmes d'investissement similaires aux Compartiments, et dans lesquels les Compartiments n'auront aucun intérêt. Les stratégies de gestion de portefeuille de la Société de Gestion et/ou Gestionnaire d'Investissement (s'il y en a) ainsi que leurs affiliés respectifs utilisés pour d'autres fonds d'investissement ou comptes pourront être en contradiction avec les transactions et stratégies conseillées par la société de gestion et/ou Gestionnaire d'Investissement (s'il y en a) en gérant un Compartiment et en affectant les prix et disponibilité des titres et instruments dans lesquels un tel Compartiment investit.

La Société de Gestion et/ou Gestionnaire d'Investissement (s'il y en a) ainsi que leurs Affiliés respectifs peuvent donner des conseils, afin d'agir en considération de leurs autres clients, qui peuvent être différents des conseils fournis, ou le «timing», ou la nature de toute action prise en considération des investissements d'un Compartiment. La Société de Gestion et/ou Gestionnaire d'Investissement (s'il y en a) n'ont aucune obligation d'aviser des opportunités d'investissement à un Compartiment qu'ils peuvent conseiller à d'autres clients.

La Société de Gestion et/ou les Gestionnaire d'Investissement (s'il y en a) ainsi que leurs affiliés respectifs vont consacrer leur temps aux activités d'un Compartiment de la manière qu'ils estiment nécessaire et appropriée. La Société de Gestion et/ou le gestionnaire d'Actifs (s'il y en a) et leurs Affiliés respectifs ne sont pas limités pour la constitution d'autres fonds d'investissements, de l'entrée dans d'autres relations de conseil/gestion, ou de l'engagement dans d'autres activités commerciales, même si de telles activités peuvent être en concurrence avec un Compartiment. Ces activités ne seront pas qualifiées comme créant un conflit d'intérêt.

Tout paiement (autre que des honoraires découlants de contrat de services avec des tiers et des remboursements de frais de déplacement et frais liés provenant de sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt minoritaire) perçu par le Promoteur, le Conseiller en Investissement et le Gestionnaire Immobilier ou leurs Affiliés, ou toute employée d'une société dans laquelle la Société a une participation, doit soit être cédée à la Société, soit déduit des Honoraires du Conseil en Investissement, étant entendu que, aux fins du présent paragraphe, les Honoraires du Conseil en Investissement ne sont pas visés.

Le Promoteur, le Conseiller en Investissement et le Gestionnaire Immobilier ou leurs Affiliés peuvent fournir des services de conseil, gestion immobilière et d'autres services à des tiers, à la Société ainsi qu'aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation. Ces services seront fournis qu prix prévalant sur le marché et en vertu d'un contrat de service professionnel (lequel inclut une référence aux honoraires).

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société a un intérêt ou est un administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui sert d'administrateur, associé, directeur ou employé dans une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires autrement ne sera pas, en raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de considérer et de voter ou d'agir en rapport avec toute matière concernant un tel contrat ou autre transaction.

Au cas ou un administrateur ou un directeur de la Société aura un intérêt différent de celui de la Société dans une transaction de la Société, cet administrateur ou directeur fera part au Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêt et ne délibérera pas et ne votera pas par rapport à une telle transaction, et cette transaction ainsi que l'intérêt de l'administrateur ou du directeur sera reporté à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 20. Indemnisation des administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuites ou procès auquel il aura été partie en raison de sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas ou dans pareille action, poursuite ou procès

il sera finalement condamné pour négligence grave, fraude ou mauvaise administration ; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précédent n'exclura pas d'autres droits auquel tout administrateur ou directeur peut prétendre.

**Art. 21. Les Auditeurs.** Les données comptables relatées dans le rapport annuel de la Société seront contrôlés par un auditeur («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'auditeur accomplira tous les devoirs qui lui sont imposées par la Loi de 2007.

#### Titre IV

##### Assemblées Générales - Année comptable - Distributions

**Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsqu'il y a réunion de toutes les parts sociales en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique ne constitue pas une cause de dissolution de la société.

S'il n'y a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prendra les décisions par écrit.

En cas de pluralité l'assemblée générale des Actionnaires de la Société représentera l'entière des Actionnaires de la Société Ses résolutions lieront tous les Actionnaires de la Société sans considération de la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration. Elle peut aussi être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément au droit Luxembourgeois, à Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois de mai, chaque année. Si ce jour est un Jour Bancaire Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable Bancaire qui précède immédiatement le Jour Bancaire Ouvrable à Luxembourg.

D'autres assemblée générales des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les avis de convocations respectives.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée aux Actionnaires nominatifs à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires ou à toute autre adresse renseignée par l'Actionnaire concernée, au moins huit jours avant l'assemblée. Cet avis indiquera le lieu et l'heure de l'assemblée et les conditions pour y être admis, elle contiendra l'agenda ainsi qu'une référence au quorum et majorité requises par le droit Luxembourg. Dans la mesure requise par le droit Luxembourgeois, des avis seront publiés au Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Cependant l'envoi de cet avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être prouvé lors de l'assemblée. L'agenda sera préparé par le Conseil d'Administration sauf dans en cas de convocation de l'assemblée à la demande écrite d'Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent être dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les conditions auxquelles les Actionnaires doivent répondre pour prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (qui inclura tous les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières. Chaque Action, quel que soit la Classe d'Actions à laquelle elle appartient, a droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, fax, cable, télégramme ou facsimilé, une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un administrateur de la Société, comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts, les décisions lors de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Lorsque la Société a un Actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

**Art. 23. Assemblées générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs Classes d'Actions.** Les Actionnaires de la ou des Classes d'Actions d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de décider sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment.

En outre, les Actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent tenir des Assemblées générales pour décider des matières relevant exclusivement de cette Classe d'Actions.

Les dispositions des articles 22, paragraphe 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 seront applicable à ces assemblées générales des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à un vote conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit, fax, cable, télégramme ou facsimilé, à une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un administrateur de la Société.

A moins d'une disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe d'Actions vis-à-vis des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Classes d'Actions, sera subordonné à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe(s) d'Actions. Conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 24. Liquidation, scission et fusion de Compartiments ou Classes d'Actions.** Lorsque la valeur des avoirs nets de tout Compartiment ou Classe d'Actions d'un Compartiment a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment ou cette Classe d'Actions puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou en cas de changement de la situation politique, économique ou monétaire ou de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires de ce Compartiment de convertir leurs Actions en Actions d'un autre Compartiment aux conditions fixées par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes leurs Actions de cette Classe d'Actions à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Évaluation à laquelle cette décision prend effet. La Société donnera avis aux Actionnaires de cette Classe d'Actions avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures du rachat. Les Actionnaires nominatifs seront avertis par écrit.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les paragraphes précédents, l'assemblée générale des Actionnaires des Classes d'Actions du Compartiment concerné peut, sur proposition du Conseil d'Administration, décider du rachat de toutes les Actions émises dans la ou les Classes d'Actions concernées de ce Compartiment et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire Ajustée de leurs Actions (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Évaluation à laquelle cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la procédure de liquidation du Compartiment concerné seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif à condition qu'il s'agisse d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les Actions de la ou des Classe(s) d'Actions concernée(s) comme Actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.

Dans les mêmes circonstances, le Conseil d'Administration peut décider de réorganiser un Compartiment ou Classe d'Actions par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Compartiments ou Classes d'Actions. Une telle décision sera publiée de la manière décrite ci-dessus (et en plus, la publication contiendra une information sur les deux ou plusieurs nouveaux compartiments) un mois avant la date à laquelle la division deviendra effective, dans le but de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des Classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider de fusionner plusieurs Compartiments au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des Actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe cinq du présent article ou à un compartiment au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des Classe(s) d'Actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux-tiers des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des Actions émises et en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement



collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

**Art. 25. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 26. Distributions.** Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) Classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour toute Classe d'Actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions nominatives seront effectués à tels Actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des Actionnaires. Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désigné(s) à cette fin par la Société.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer des versements/paiements en nature de titres de Sociétés de Portefeuille avec le consentement des Actionnaires concernés. Tous versements/paiements en nature seront évalués dans un rapport établi par un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé désigné conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et, lorsque applicable, sur base d'un rapport d'évaluation établi par un évaluateur indépendant. Les coûts des rapports seront supportés par l'Investisseur concerné.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) Classe(s) d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## Titre V

### Dispositions finales

**Art. 27. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver une autre banque et il nommera cette banque comme dépositaire des avoirs de la Société. Le Conseil d'Administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 28. Dissolution de la Société.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents Statuts dans ce cas, l'assemblée délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart, du capital minimum.

**Art. 29. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 30. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 31. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2002, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

**Art. 32. Dispositions transitoires.** Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2008.

### *Souscription et Paiement*

Le capital social est souscrit comme suit:

La société PALLADIUM SECURITIES 1 S.A., prénommée, souscrit à trente et une (31) Actions à mille euros (EUR 1.000,00) chacune en un paiement total de trente et un mille euros (EUR 31.000,00).

La preuve de tous ces paiements, au total trente et un mille euros (EUR 31.000,00) a été donnée au notaire soussigné.

### *Rapports annuels et rapports de comptes intermédiaires*

Le Conseil d'Administration devra s'efforcer à s'assurer que les Actionnaires obtiennent un rapport annuel audité comprenant l'information de tous les investissements faits par la Société et le détail du rendement financier de la Société pour chaque exercice social.

### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

### *Dépenses*

Les dépenses qui seront supportées par la Société parce que résultant de sa formation sont estimés à environ huit mille deux cent cinquante euros (EUR 8.250,00).

### *Assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique*

Le comparant susmentionné représentant l'intégralité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société conformément à l'Article 22 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour un terme de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui sera tenue en 2009:

- Monsieur Henry Kelly, indépendant, demeurant à rue J-P Lanter 4, L-5943 Itzig, Grand-Duché du Luxembourg,
- Monsieur Bodo Demisch, indépendant, demeurant à Rue Nicolas Greth 16, L-1641 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Rolf Meinders, employé, demeurant à Am Wald 9, D-26605 Autriche, Allemagne.

2. Est élue comme réviseur d'entreprise pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires:

La société ERNST & YOUNG S.A., avec son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Volckrick, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, Relation: LAC/2007/4970. - Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007042235/216/1862.

(070056543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

---

### **Leki Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.065.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007038550/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Café Road Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.618.

—  
*Procès-verbal (décisions de l'associé unique du 5 mars 2007)*

L'an deux mille sept, le cinq mars à Schifflange,

Mme Filomena maria Gomes Garcia, demeurant à L-3839 Schifflange, 26, rue Michel Rasquin, agissant en qualité d'associé et gérant unique de la société référencée ci-dessus, déclare la réalité des opérations suivantes:

*Première décision*

Madame Gomes Garcia Filomena, associée unique et gérante démissionne des ses fonctions de gérante à compter 31 mars 2007.

*Deuxième décision*

L'associée unique décide de nommer M. Santos De Almeida José Fernando, né le 18 juillet 1955 à Lisbonne, demeurant à L-3839 Schifflange, 18, rue de la Gare, au poste de gérant technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, le quel déclare alors accepter ces fonctions.

*Troisième résolution*

La société est engagée par la signature unique du gérant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

*Quatrième résolution*

Pouvoir est donné à la personne porteuse des présentes pour accomplir les formalités légales de dépôt.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les gérants et l'associée présents.

F. Gomes Garcia /J. F. Santos de Almeida.

Référence de publication: 2007038324/5277/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01167. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Kershiping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 104.071.

—  
*Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 février 2007*

L'Assemblée Générale:

- décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007,

- décide de nommer M. Fabrice Maire demeurant 30, rue du Dr Klein - L-5630 Mondorf-Les-Bains, en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour. Le mandat de M. Maire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007,

- décide de ne pas renouveler M. Derek Ruxton en qualité de délégué à la gestion journalière, son mandat expirant au cours de la présente Assemblée.

- Décide de renouveler le cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes pour une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007038301/2704/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**Nordea Investment Funds Company I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.550.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu le 12 février 2007*

En date du 12 février 2007, le Conseil d'Administration de NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A. prend acte de la démission, avec effet au 28 février 2007, de M. Olof Neiglick, Skandiavägen 5, SE 182 63 Djursholm, Sweden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Lalssy / A. Arata

Référence de publication: 2007038314/3922/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**Nordea Investment Funds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.619.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 13 septembre 2006*

En date du 13 septembre 2006, le Conseil d'Administration de NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A. a décidé de co-opter avec effet au 25 octobre 2006 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Christophe Girondel, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel en qualité d'Administrateur de la Société;

- Monsieur Tom Holflod, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel en qualité d'Administrateur de la Société.

A présent le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. Jhon Mortensen, c/o NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel

- M. Jari Sundström, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY LTD., Keskuskatu 3, Helsinki

- M. Eric Christian Pedersen, c/o NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT, Strandgade 3, DK-1401 Copenhague

- M. Christophe Girondel, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel

- M Tom Holflod, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Lalssy / A. Arata

Référence de publication: 2007038319/3922/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**Holstar Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.158.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 232 du 23 février 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007038631/230/12.

(070034509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Amber Trust II Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.887.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 20 décembre 2006*

Monsieur Kustaa Äima, Fund Manager, DANSKE CAPITAL FINLAND OY, avec adresse professionnelle au Aleksanterinkatu 44, 7th floor, FIN-00100 Helsinki, a été nommé président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038615/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Greenrock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.505.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007038633/239/12.

(070034527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Merilux S.A.).

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45824 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007038636/211/12.

(070034552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Amber Trust II Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.887.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2006*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur James Richard en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 28 août 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de

- Monsieur Antti Mantila, Managing Director, DANSKE CAPITAL FINLAND LTD, avec adresse professionnelle au Aleksanterinkatu 44, 7th floor, FIN-00100 Helsinki,

- Monsieur Ian Hague, Principal, FIREBIRD PRIVATE EQUITY ADVISORS LLC, 152, West 57th Street, 24th floor, New York, USA-10019 New-York,

- Monsieur Harvey Sawikin, Principal, FIREBIRD PRIVATE EQUITY ADVISORS LLC, avec adresse professionnelle au 152, West 57th Street, 24th floor, New York, USA-10019 New-York,

- Monsieur Kari Salonen, Fund Manager, DANSKE CAPITAL FINLAND LTD, Aleksanterinkatu 44, 7th floor, FIN-00100 Helsinki

- Monsieur Kustaa Äima, Fund Manager, DANSKE CAPITAL FINLAND OY, avec adresse professionnelle au Aleksanterinkatu 44, 7th floor, FIN-00100 Helsinki,

- Monsieur Yves Verhulst, Manager, ING LUXEMBOURG S.A., 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- L'Assemblée nomme au poste d'administrateur:

- Madame Joanne Tuckman, Chief Financial Officer, Firebird Management, avec adresse professionnelle au 152, West 57th Street, 24th floor, New York, New York 10019 USA.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de ERNST & YOUNG, ayant son siège social 6, rue Jean Monet à L-2180 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra 2007.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038613/655/35.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

### **Luxconform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.654.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 31 décembre 2006 que:

L'Assemblée a accepté la démission de leur poste d'administrateur de:

- Monsieur Bucci Guiseppe, dirigeant de société, né le 14 mai 1956 à I-Pomigliano, demeurant à F-57100 Thionville, 15, rue des Mûriers,

- Monsieur Phong Arthur, employé privé, né le 20 mai 1972 à Vientiane (Laos), demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix,

L'Assemblée a élu en leur remplacement:

- Madame Tartare épouse Hittinger, Muriel, administrateur de société, née le 28 août 1959 à F-Thionville, demeurant à F-57970 Illange, 4, rue du Centre Commercial,

- Madame Thomas épouse D'Angelo, Nathalie, administrateur de société, née le 8 juillet 1968 à F-Longeville les Metz, demeurant à F-57100 Thionville, 63, Boucle du Val Marie,

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Suite à ce changement, le Conseil d'Administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur Hittinger André, dirigeant de société, né le 4 août 1960 à F-Thionville, demeurant à F-57970 Illange, 4, rue du Centre Commercial,

- Madame Tartare épouse Hittinger, Muriel, administrateur de société, née le 28 août 1959 à F-Thionville, demeurant à F-57970 Illange, 4, rue du Centre Commercial,

- Madame Thomas épouse D'Angelo, Nathalie, administrateur de société, née le 8 juillet 1968 à F-Longeville les Metz, demeurant à F-57100 Thionville, 63 Boucle du Val Marie,

jusqu'à la prochaine assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038612/1123/34.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

---

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 216 du 21 février 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007038640/230/12.

(070034600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**BNL International Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 40.924.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007038643/212/12.

(070034315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**CCI, Conseil et Communication en Immobilier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 103.540.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007038645/220/12.

(070034321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Abano Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.900.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 février 2007*

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de sa fonction de gérant.
2. Messieurs Eric Magrini et Philippe Toussaint, ayant leur adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés gérants pour une durée indéterminée.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de un à deux.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour ABANO S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Agent domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007038280/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

---

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 55 du 16 janvier 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen  
Notaire

Référence de publication: 2007038650/230/12.

(070034367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 123.320.

---

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 220 du 21 février 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen  
Notaire

Référence de publication: 2007038653/230/12.

(070034502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Captiva Capital, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 101.999.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007038656/242/12.

(070034512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Rohi Inv. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.085.

---

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 19 février 2007*

1. Messieurs Hans de Graaf et Maarten van de Vaart ont démissionné de leur fonction de gérant.
2. Messieurs Eric Magrini et Philippe Toussaint, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été nommés gérant pour une durée indéterminée.
3. Le siège social a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.



Luxembourg, le 19 février 2007.

*Pour ROHI INV. S.à.r.l.*

P. Toussaint

*Gérant*

Référence de publication: 2007038677/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05636. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070034387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Captiva Capital Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 103.399.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007038659/242/12.

(070034515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Specialty Coating Systems Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.117.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007038661/239/12.

(070034523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**PFH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007038663/239/12.

(070034530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

---

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de ADMIRAL GLOBAL & INTERNATIONAL S.a.r.l. en date du 24 octobre 2006 que le siège social de ADMIRAL GLOBAL & INTERNATIONAL S.a.r.l. a été transféré du 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour ADMIRAI GLOBAL & INTERNATIONAL S.a.r.l.

R. Villalobos

Gérante

Référence de publication: 2007038203/3521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070034473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Vergelesse Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.488.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007038023/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00981. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Richbourg Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.518.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007038026/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00963. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Mussigny Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.493.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007038027/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00958. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Solidus GP SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.512.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2007 que le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour SOLIDUS GP S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007038686/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**Rivendale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 29 janvier 2007 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 janvier 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

| Désignation des Associés        | Nombre<br>de parts<br>sociales |
|---------------------------------|--------------------------------|
| COLONY/MENA HOLDINGS, L.P. .... | 500                            |
| Total: .....                    | 500                            |

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

B. Zech / J. Tulkens

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007037316/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 61.229.600,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.966.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 février 2007*

L'associé unique décide de nommer pour une période indéterminée M. Piero Ricci, né le 30 juin 1965 à Milan, banquier, avec adresse professionnelle au Piazza del Carmine ,4, 20121 Milan, Italie, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

Par conséquent, les gérants de la Société sont dorénavant les suivants:

- M. Frank Oliver Wolfgang Zeitz

- M. Piero Ricci

A Luxembourg, le 19 février 2007

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007037317/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.260.

—  
EXTRAIT

La société WestLB INTERNATIONAL S.A. avec siège social au 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a cédé, en date du 1<sup>er</sup> février 2007, à la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, les 1.250 parts qu'elle détenait dans la société WestLB LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.à.r.l. avec siège social au 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Suite à cette cession, la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est propriétaire de la totalité du capital social de WestLB LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.à.r.l. avec siège social au 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2007037321/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.260.

—  
EXTRAIT

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, a cédé, en date du 1<sup>er</sup> février 2007, à la société PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION, avec siège social au PH Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, PO Box 0816-01098, Republic de Panama, les 1.250 parts qu'elle détenait dans la société WestLB LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.à.r.l. avec siège social au 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Suite à cette cession, la société PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION, avec siège social au PH Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, PO Box 0816-01098, Republic de Panama est propriétaire de la totalité du capital social de WestLB LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.à.r.l. avec siège social au 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2007037323/536/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Scandia Savings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.897.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2007 que la démission de Monsieur Gautier Rochez en tant que Gérant est acceptée.

Monsieur Frank Walenta, ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu comme nouveau Gérant.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007037312/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Thya S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.878.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 février 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Patrice Gallasin, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 26 février 2007.

- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 26 février 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Référence de publication: 2007037314/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Sunrise Industry S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.030.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Patrice Gallasin, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 26 février 2007.

- M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 26 février 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007037313/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Mumtaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Par la présente nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de la société MUMTAZ S.A., société anonyme inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 60.135 et ayant son siège social au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007037552/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Café Ligia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4450 Belvaux, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.459.

*Extrait rectificatif du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> mars 2007*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer gérante de l'établissement principal situé à L-4450 Belvaux, route d'Esch, 109, Madame Da Silva Ferreira Maria, serveuse, née le 30 octobre 1960 à Figueira Da Foz (Portugal), demeurant à F-54190 Villerupt, 30, rue Victor Hugo à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007, laquelle déclare accepter ces fonctions, en remplacement de Mme Baurda.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Mme Baurda / M. Conrardy / Mme Ferreira.

Référence de publication: 2007037549/4640/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01019. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.095.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par GSC EUROPEAN MEZZANINE OFFSHORE UNLEVERAGED PARALLEL FUND II, L.P., associé unique de la Société, le 15 février 2007, que:

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.030, a été nommée gérante de la Société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer,

demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant démissionnaire, et

- Monsieur Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Suite à ces résolutions, le Conseil de Gérance de la Société est donc composé comme suit de:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

*Pour la Société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007037560/805/34.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00249. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070033627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**S.F.C. CONSEIL Société fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.094.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 janvier 2002, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 822 du 30 mai 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 292 du 12 mars 2004, et par des décisions collectives des associés en date du 15 septembre 2004, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1175 du 18 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

S.F.C. CONSEIL SOCIETE FIDUCIAIRE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007037500/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01426. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070033914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.322.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par GSC EUROPEAN MEZZANINE FUND II, L.P., associé unique de la Société, le 15 février 2007, que:

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.030, a été

nommée gérante de la Société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant démissionnaire, et

- Monsieur Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Suite à ces résolutions, le Conseil de Gérance de la Société est donc composé comme suit de:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

*Pour la Société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007037564/805/34.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00240. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070033624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Quinlan Private Golub (Luxembourg) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Munsbach, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2006.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007037873/242/12.

(070034266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**AMBER TRUST Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.025.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 20 décembre 2006*

Monsieur Kustaa Äima, Fund Manager, Danske Capital Finland Oy, avec adresse professionnelle au Aleksanterinkatu 44, 7th floor, FIN-00100 Helsinki, a été nommé président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007038170/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01590. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070034504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---